



FONDS INTERNATIONAUX
D'INDEMNISATION
POUR LES DOMMAGES
DUS À LA POLLUTION
PAR LES HYDROCARBURES

Point 6 de l'ordre du jour	IOPC/OCT11/6/5	
Original: ANGLAIS	6 septembre 2011	
Assemblée du Fonds de 1992	92A16	•
Comité exécutif du Fonds de 1992	92EC53	
Assemblée du Fonds complémentaire	SA7	•
Conseil d'administration du Fonds de 1971	71AC27	•

NOMINATION DES MEMBRES DE L'ORGANE CONSULTATIF COMMUN SUR LES PLACEMENTS

Note du Secrétariat

Résumé:	<p>L'Organe consultatif commun sur les placements des trois Fonds se compose de trois experts nommés par l'Assemblée du Fonds de 1992 pour un mandat de trois ans.</p> <p>Comme le mandat de l'Organe consultatif commun sur les placements actuel expire en octobre 2011, les organes directeurs sont invités à désigner les membres de l'Organe consultatif commun sur les placements pour un mandat de trois ans.</p>
Mesures à prendre:	<p><u>Assemblée du Fonds de 1992</u></p> <ul style="list-style-type: none">a) prendre note des informations contenues dans le présent document; etb) procéder à la nomination des membres de l'Organe consultatif commun sur les placements pour un mandat de trois ans. <p><u>Assemblée du Fonds complémentaire et Conseil d'administration du Fonds de 1971</u></p> <p>Prendre note des décisions prises par l'Assemblée du Fonds de 1992.</p>

1 Historique

- 1.1 L'Assemblée du Fonds de 1992 à sa 1ère session extraordinaire et l'Assemblée du Fonds de 1971 à sa 17ème session ordinaire ont décidé de créer un organe consultatif sur les placements pour chaque Fonds, composé d'experts extérieurs dotés de connaissances spécifiques en matière de placements, qui seraient chargés de donner des conseils d'ordre général à l'Administrateur sur ces questions. Il a été décidé que les organes seraient composés de trois personnes nommées par les Assemblées pour un mandat d'un an et que les membres seraient rééligibles pour des mandats consécutifs.
- 1.2 L'Assemblée du Fonds de 1992, l'Assemblée du Fonds complémentaire et le Conseil d'administration du Fonds de 1971 ont décidé, à leurs sessions de mars 2005, qu'il devrait y avoir un organe consultatif commun sur les placements pour les trois Fonds. Les organes directeurs ont également décidé que l'Assemblée du Fonds complémentaire et le Conseil d'administration du Fonds de 1971 ne procéderaient pas aux nominations à l'Organe consultatif sur les placements et qu'ils laisseraient cette fonction à l'Assemblée du Fonds de 1992. Il a également été décidé qu'à l'avenir, les membres de l'Organe consultatif commun sur les placements seraient nommés pour une période de trois ans, et non tous les ans comme cela avait été le cas jusqu'à présent (voir documents 92FUND/A/ES.9/28, paragraphes 19.2 à 19.6, SUPPFUND/A.1/39, paragraphes 32.3 à 32.6 et 71FUND/AC.16/15, paragraphes 9.2 à 9.6).
- 1.3 Au cours de ces mêmes sessions, les organes directeurs ont aussi adopté un mandat révisé de l'Organe consultatif commun sur les placements, tel qu'énoncé à l'Annexe I.



- 1.4 Lors des sessions d'octobre 2008 des organes directeurs des FIPOL, M. David Jude, M. Brian Turner et M. Simon Whitney-Long ont été réélus à l'Organe consultatif sur les placements pour une période de trois ans (voir documents 92FUND/A.13/25, paragraphe 20, SUPPFUND/A.4/21, paragraphe 19 et 71FUND/AC.23/18, paragraphe 17).

2 Considérations de l'Administrateur

- 2.1 M. Jude avait fait savoir en 2008 qu'il ne serait peut-être pas de nouveau candidat en 2011 et il a confirmé cette décision au Secrétariat début 2011. Les deux autres membres actuels de l'Organe consultatif sur les placements, M. Turner et M. Whitney-Long, ont quant à eux confirmé, sur l'invitation de l'Administrateur, qu'ils seraient heureux d'être de nouveau candidats à ces fonctions pour la prochaine période de trois ans.
- 2.2 En août et septembre 2011, trois candidats susceptibles de remplacer M. Jude ont eu des entretiens avec l'Administrateur, l'Administrateur par intérim, le Chef du Service des finances et de l'administration et M. Jude lui-même.
- 2.3 L'Administrateur propose la candidature de M. Alan Moore pour remplacer M. Jude. Son profil est présenté à l'Annexe II, avec celui de M. Turner et celui de M. Whitney-Long.

3 Rémunération applicable aux membres de l'Organe consultatif sur les placements

- 3.1 À sa session d'octobre 2009, le Conseil d'administration du Fonds de 1992, agissant au nom de l'Assemblée du Fonds de 1992, a décidé de fixer à £20 000 le montant annuel des honoraires des membres de l'Organe consultatif sur les placements; ce montant serait ajusté chaque année en fonction de l'indice des prix de détail au Royaume-Uni à la date de l'établissement du budget correspondant (voir document IOPC/OCT09/11/1, paragraphe 6.2.8). Le montant des honoraires des membres pour 2011 a été fixé à £21 000.
- 3.2 Le projet de budget pour 2012 envisage de porter à £22 050 le montant des honoraires de l'Organe consultatif sur les placements (voir document IOPC/OCT11/9/2/1).

4 Mesures que les organes directeurs sont invités à prendre

Assemblée du Fonds de 1992

- 4.1 L'Assemblée du Fonds de 1992 est invitée:
- a) à prendre note des informations contenues dans le présent document; et
 - b) à nommer les membres de l'Organe consultatif commun sur les placements pour un mandat de trois ans.

Assemblée du Fonds complémentaire et Conseil d'administration du Fonds de 1971

- 4.2 L'Assemblée du Fonds complémentaire et le Conseil d'administration du Fonds de 1971 sont invités à prendre note des décisions prises par l'Assemblée du Fonds de 1992.

ANNEXE I

MANDAT DE L'ORGANE CONSULTATIF COMMUN SUR LES PLACEMENTS DU FONDS DE 1992, DU FONDS DE 1971 ET DU FONDS COMPLEMENTAIRE

- 1 L'Organe consultatif sur les placements des Fonds internationaux d'indemnisation de 1971 et de 1992 pour les dommages dus à la pollution par les hydrocarbures et du Fonds complémentaire international d'indemnisation pour les dommages dus à la pollution par les hydrocarbures est composé de trois personnes nommées par l'Assemblée du Fonds international d'indemnisation de 1992 pour les dommages dus à la pollution par les hydrocarbures pour une durée de trois ans.
- 2 L'Organe consultatif sur les placements a pour mandat:
 - a) de donner à l'Administrateur des conseils de caractère général sur les questions de placement;
 - b) de donner, en particulier, à l'Administrateur des conseils sur la durée des placements des Fonds et sur le caractère approprié des institutions utilisées pour les placements;
 - c) d'appeler l'attention de l'Administrateur sur tous éléments nouveaux qui pourraient justifier une révision de la politique de placement des Fonds telle qu'énoncée par les organes directeurs; et
 - d) de donner à l'Administrateur des conseils sur toutes autres questions concernant les placements des Fonds.
- 3 L'Organe se réunit au moins trois fois par an. Ses réunions sont convoquées par l'Administrateur. Tout membre de l'Organe peut demander la convocation d'une réunion. L'Administrateur, le Chef du Service des finances et de l'administration et le Chargé des finances sont présents aux réunions.
- 4 Les membres de l'Organe sont disponibles aux fins de consultations officieuses avec l'Administrateur si besoin est.
- 5 Par l'intermédiaire de l'Administrateur, l'Organe soumet à chaque session ordinaire d'automne des organes directeurs un rapport sur ses activités depuis les précédentes sessions d'automne de ces organes.

* * *

ANNEXE II

Profil des candidats

Alan Moore

Alan Moore a travaillé pendant 35 ans dans le marché des changes et le marché monétaire. Il dirige un cabinet de conseil financier spécialisé dans les services consultatifs sur tous les aspects des marchés financiers. Après avoir travaillé pendant 17 ans à la State Street Bank, M. Moore a dirigé la branche marché de change et marché monétaire institutionnels de la banque, pour l'Europe. Il a par ailleurs été Directeur général de Global Link, portail d'investissements multi-actifs de State Street, et était chargé de contrôler la branche commerce électronique de la banque. Par ailleurs, il a occupé plusieurs postes de direction dans des établissements financiers de la City de Londres et, tout récemment, il travaillait comme rédacteur en chef pour la rubrique stratégie monétaire du Dow Jones Newswires, écrivant des articles pour le Wall Street Journal. Agé de 55 ans, il a trois enfants adultes ; il a obtenu un diplôme en Éducation avec mention félicitations. Il a également étudié la gestion des placements à la London Business School et a suivi des cours sur les activités bancaires internationales à l'université d'été de Sorrento, en Italie.

Brian Turner

Brian Turner est membre de l'Association of Corporate Treasurers et a acquis 32 ans d'expérience dans le domaine du marché des changes et des marchés monétaires. Après avoir travaillé à la Barclays Bank plc pendant trois ans, il est entré à la société Australia and New Zealand Banking Group Limited en 1967 où il a gravi les échelons pour atteindre le grade de directeur. En 1981, il a rejoint la Dunbar Bank (Allied Dunbar & Company plc) en tant que directeur responsable de la trésorerie, poste qu'il a occupé pendant cinq ans. En 1986, il est entré au service de la société Henderson Global Investors Ltd (achetée en 1998 par AMP of Australia) en qualité de directeur responsable de la trésorerie du groupe. Il était alors chargé de mettre en place les opérations de trésorerie de Henderson et de gérer le risque de change des fonds gérés par Henderson, qui sont passés de £10 à £100 milliards pendant les 15 ans qu'il a passés à ce poste.

M. Turner a pris une retraite anticipée et a quitté Henderson en mars 2002. Il dirige actuellement un cabinet-conseils spécialisé en trésorerie, à Londres, dont la clientèle comprend plusieurs grandes banques et sociétés. Il est également le directeur et le trésorier de deux associations caritatives.

Simon Whitney-Long

Simon Whitney-Long a travaillé dans le secteur de la banque où il a acquis plus de 30 ans d'expérience en qualité de cambiste, de courtier opérant sur le marché monétaire et le marché des bons du trésor, de président d'une maison de courtage opérant sur le marché monétaire de New York et d'administrateur principal du conseil d'administration d'une maison de réescompte de la City.

Pendant huit ans, il a été directeur et l'un des associés d'une importante entreprise du Royaume-Uni spécialisée en conseils de direction et plus particulièrement en gestion de trésorerie. Il a dirigé et mis en valeur la branche chargée de la gestion de trésorerie, qui comprenait un service consultatif sur la trésorerie pour les organisations des secteurs public et privé. Il a par la suite mis sur pied et dirigé une société sous-traitante en trésorerie.

Il dirige un cabinet-conseils spécialisé en trésorerie, à Londres, et conseille des clients des secteurs public et privé au Royaume-Uni et des banques centrales à l'étranger.